

MOUVEMENT POUR UN
RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

La pièce manquante.



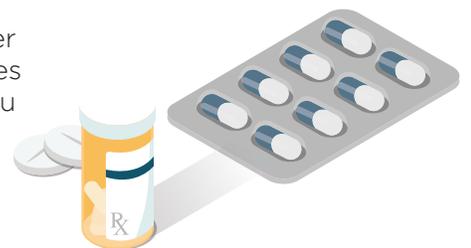
5

Le médicament n'est pas un bien de consommation comme les autres

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'accès aux médicaments fait partie intégrante du droit à la santé, c'est-à-dire le droit au meilleur état de santé que chacune et chacun est capable d'atteindre¹. Conséquemment, le médicament n'est pas un bien de consommation comme les autres.

Qu'est-ce qu'un médicament?

Un médicament est une substance ou une molécule destinée à traiter une condition médicale grâce aux ingrédients actifs qu'il contient. Les médicaments d'ordonnance sont prescrits par une professionnelle ou un professionnel de la santé, notamment en raison de leurs effets secondaires, de leur toxicité ou des risques de dépendance qu'ils entraînent.



La place du médicament dans les soins de santé

D'après les données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), la part des médicaments² dans les dépenses totales de santé au Québec est passée de 8,5 %, en 1975 à 18,6 % en 2016³. En comparaison, la catégorie « hôpitaux » représentait 23,4 % en 2016. Les médicaments occupent donc une place prépondérante dans l'arsenal thérapeutique pour maintenir et assurer la santé de la population. De plus, le rôle du médicament tend à s'élargir : il remplace des interventions chirurgicales et contrôle ou éradique des maladies auparavant prises en charge par notre système de santé.

Portrait de la consommation au Canada

Les dépenses en médicaments d'ordonnance reflètent, en quelque sorte, l'état de santé d'une population. D'après une enquête de Statistique Canada, les Canadiennes et Canadiens seraient nombreux à souffrir de problèmes de santé chroniques (maladies cardiaques, hypertension, diabète et dépression). Près de 41 % des personnes âgées de 6 à 79 ans ont pris au moins un médicament sur ordonnance pendant la période de 2007 à 2011⁴. De manière générale, la consommation de médicaments est plus élevée chez les femmes et tend à s'accroître avec l'âge.

Des risques et des bienfaits

Consommer un médicament comporte des bienfaits, mais aussi certains risques. Il ne s'agit donc pas d'une décision prise à la légère. En la matière, on observe de multiples problèmes, notamment de surprescription, de sous-prescription et de mauvaise utilisation. La crise des opioïdes en 2017, avec ses 4000 décès au Canada, illustre la gravité de la situation.

Considérant les risques que sa consommation comporte et son importance pour le droit à la santé, le médicament ne peut pas être considéré comme un bien de consommation comme les autres. Il ne doit pas être soumis aux règles du libre marché, mais doit plutôt être rigoureusement encadré par les pouvoirs publics. Ces derniers doivent adopter une approche prudente qui favorise d'abord et avant tout les intérêts des citoyennes et citoyens plutôt que ceux des entreprises et de leurs actionnaires.

Un régime public et universel pourrait améliorer les résultats de santé

Le rapport Pharmacare 2020, produit par des expertes et experts reconnus, met en lumière le fait que le système morcelé d'assurance médicaments isole la gestion des médicaments de celle des soins de santé.

« En ayant systématiquement recours aux données probantes et à des systèmes d'information pour guider la couverture et la prescription de médicaments pour l'ensemble de la population canadienne, un programme d'assurance médicaments public et universel pourrait, de façon réaliste, réduire de moitié les problèmes actuels liés à la sous-prescription, la surprescription et l'utilisation inappropriée des médicaments. Cela améliorerait radicalement la santé des patientes et patients, tout en réduisant les coûts annuels des soins médicaux et hospitaliers de près de 5 milliards de dollars.⁵ »

La mise sur pied d'un régime public et universel permettrait non seulement de générer d'importantes économies, mais aussi d'assurer une utilisation plus appropriée des médicaments.

Ainsi, une réflexion en profondeur s'impose sur la place du médicament dans les soins de santé afin que le régime d'assurance médicaments contribue à lutter contre les inégalités sociales et à améliorer la santé des Québécoises et Québécois.

De plus, nous demandons que davantage de ressources soient consacrées en matière de pharmacovigilance afin que les nouveaux médicaments soient sans danger et utilisés de manière sécuritaire.

Les médecins doivent également disposer d'une information fiable et de qualité afin d'améliorer leurs habitudes de prescription.

-
- ¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ [s. d.]. *L'accès aux médicaments essentiels fait partie intégrante du droit à la santé*, [En ligne]. [who.int/medicines/areas/human_rights/fr].
- ² Ce qui comprend les médicaments prescrits et en vente libre.
- ³ INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2018). *Tableau D.1.5.2 Répartition en pourcentage des dépenses totales de santé par affectation de fonds, Québec, de 1975 à 2018*.
- ⁴ ROTERMANN, Michelle, et autres (2014). « Consommation de médicaments sur ordonnance chez les Canadiens de 6 à 79 ans », *Rapport sur la santé Statistique Canada*, vol. 25, n° 6 (juin), p. 1.
- ⁵ G. MORGAN, Steven, et autres (2015). *Pharmacare 2020 : l'avenir de l'assurance-médicaments au Canada*, [En ligne], Vancouver, Consortium de recherche sur les politiques pharmaceutiques, Université de la Colombie-Britannique, p. 13. [pharmacare2020.ca/assets/pdf/L-avenir-de-l-assurance-medicaments-au-Canada.pdf].